

Tarifs applicables en JANVIER 2018

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500,00 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000,00 euros du prix de vente.

- 8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001,00 euros et 50 000,00 euros
- 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 001,00 euros et 100 000,00 euros
- 5 % TTC du prix de vente sur la part excédent 100 001,00 euros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail, d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
  - Honoraires à la charge du bailleur : 7%HT du montant du loyer Hors Charges Annuel Soit 8.4%TTC
  - Honoraires à la charge du locataire : 7%HT du montant du loyer Hors Charges Annuel Soit 8.4%TTC
    - **Dont Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
      - Part bailleur : 3 euros /M<sup>2</sup>
      - Part locataire : 3 euros /M<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

- **Honoraires GESTION PREMIUM (gestion simple avec aide à la déclaration fiscale) :**  
7,20% TTC des montants encaissés
- **Honoraires GESTION OPTIMUM (gestion avec garanties) :**  
9,95% TTC des montants encaissés

